



**Le Laboratoire « Économie, Management et Développement des Organisations »
en collaboration avec
L'équipe de recherche interdisciplinaire de droit privé (FSJES de Kénitra),
Le Laboratoire de Recherche en Sciences de Gestion des Organisations, (ENCGK)
Le Laboratoire Géosciences des Ressources Naturelles (FS, Kenitra)
Environnement, Sociétés, Territoires (FLSH, Kénitra)
Et l'Institut des Etudes Africaines, Université Med V, Rabat
Le Centre de Recherche en Environnement, Sécurité Humaine et Gouvernance (CERES)
L'équipe de recherche sur le droit de l'Environnement et le développement durable
(FSJES - Rabat Souissi)**

Organisent le premier Colloque International sous le thème :

**ENTREPRISES ET ENVIRONNEMENT : QUEL IMPACT DE LA
DÉLOCALISATION SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT ?**

Kénitra le 22 et 23 Décembre 2017

Contacts : Pr BADDIH Hindou Mail: baddih.hindou@uit.ac.ma
Pr LECHHEB Houda Mail : lechheb.houda@uit.ac.ma
Pr MAJDOUBI Hind Mail : hind.majdoubi@gmail.com



Chez les libéraux, l'appât du gain et la concurrence ont toujours été les meilleurs carburants des marchés et du développement économique au niveau mondial. Sous la pression du marché et sous l'injonction des institutions internationales, l'intégration dans l'économie globale conduit à un nivellement des modes de gestion privée et publique.

Le développement économique et social, les progrès techniques, l'évolution des échanges commerciaux tant nationaux qu'internationaux ainsi que la libéralisation des marchés des capitaux ont engendré la transformation et la multiplication des besoins de tous les agents économiques (besoin en investissements accru, production et stockage pour une consommation future, création de nouvelles habitudes de consommation, etc.)

Néanmoins, cette libéralisation exige actuellement, aussi bien une convergence des politiques économiques, qu'une adaptation, en termes de réglementations disposées même à assurer un développement durable et préserver la spécificité des localités.

Il est certain que les entreprises cherchent la maximisation du profit des actionnaires, tandis que les pays adoptent des politiques économiques « libérales », visant à réduire l'intervention de l'État et à ouvrir l'espace national à la concurrence internationale. Quoique, cette ouverture place toujours les entreprises devant des accusations et des conflits, ce qui nous conduit vers des analyses croisées autour des liens complexes. D'une part, les firmes cherchent légitimement un arbitrage entre coûts et avantages, d'autre part, les décideurs doivent se renseigner sur l'ampleur des compromis à faire entre objectifs économiques, sociaux et environnementaux.

Il est évident que la globalisation est l'extension de l'économie de marché à toute production et à tout échange de biens et services, à l'échelle internationale, elle accélère la diffusion de la sphère marchande, centrée sur la concurrence et le profit au détriment de toute activité humaine.

Elle fait naître une nouvelle division internationale du travail et ouvre sans cesse de nouveaux domaines d'activités. Elle impose ainsi un processus de redéploiement continu qui exige adaptation et réactivité.

Cependant, l'émergence des risques environnementaux et climatiques durant ces dernières décennies et la nécessité de les gérer urgemment, sans compromettre les choix en matière de développement économique et social, ont été l'objet de recherches intensives dans plusieurs disciplines (écologie, économie, droit, agronomie, etc.). Dans ce contexte, la relation Entreprise /Environnement a suscité l'intérêt des chercheurs pour des considérations diverses.

D'abord, l'entreprise est une entité dont les processus de production, de distribution et de commercialisation peuvent dégrader les équilibres écologiques et surexploiter les ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. Ensuite, l'entreprise jouit de la capacité d'innovation qui peut être largement mobilisée dans le sens de la promotion de la durabilité environnementale et sociale. Ainsi, l'entreprise pourra assurer de manière permanente sa performance (financière, environnementale et sociale) une fois qu'elle aura choisi d'embrasser la durabilité dans sa stratégie globale.

Dans cet esprit, et en sortant du débat classique qui oppose « croissance économique » et « préservation de l'environnement », ce colloque a pour objet de s'interroger sur les dynamiques existant entre entreprise et environnement dans leurs dimensions territoriale, politique, économique, juridique, sociale, etc. Plus précisément, l'accent sera mis sur les mouvements stimulés par les délocalisations vers les pays en développement.

Par ailleurs, plusieurs études ont révélé le fait que les raisons derrière les délocalisations dans certains pays et dans certains secteurs, sont des raisons environnementales. Mais les cas étudiés ne nous permettent pas de confirmer que la dimension environnementale a un impact sur la structure des flux d'investissement vers les pays en développement.

Ceci étant, la disparité des réglementations environnementales entre les pays du Nord et les pays du Sud est de nature à favoriser certaines délocalisations. Particulièrement, l'OCDE a relevé le cas du secteur de la tannerie (source de rejets très polluants) qui a été largement délocalisé vers les pays du Sud.

Certains auteurs comme Mabey et Mc Nally considèrent par exemple que l'absence de réglementation relative à la qualité de l'air a fortement encouragé la production de solvants au Mexique. Pour Léonard, la production de produits chimiques dangereux, interdits ou fortement réglementés aux États-Unis (comme les pesticides), s'était fortement accrue au Mexique. Le même auteur indique que les travailleurs mexicains sont exposés à certaines substances chimiques nocives, telles les fibres d'amiante, auxquelles les travailleurs américains ne sont plus exposés.

Le droit de l'environnement en tant qu'instrument de régulation des activités humaines, est appelé à jouer un rôle déterminant pour concilier les intérêts économiques, la préservation et la mise en valeur de l'environnement dans une perspective de développement durable. A cet égard, la société civile de manière générale et les associations de protection de l'environnement de manière particulière, sont, à côté des autorités publiques, les garde-fous de l'investissement responsable et durable. En ce sens, le juge aussi bien civil, pénal qu'administratif pourrait contrôler le respect par l'Etat, les entreprises et les individus de leurs obligations environnementales récemment constitutionnalisées. Par ailleurs, il convient de préciser que les flux d'investissements délocalisés peuvent, dans certains cas, engendrer des différends mettant en confrontation la réalisation de l'investissement au protectionnisme juridique de l'environnement.

Un état des lieux des dispositifs juridiques existants et une appréciation de leur teneur seraient une démarche essentielle en vue d'une délocalisation responsable vers les pays en développement.

Ce colloque constituera pour la communauté scientifique et professionnelle un véritable champ de débat, de rapprochement et d'échange à propos de notre phénomène, en esquisant de nouvelles voies de recherches et de réflexions portant sur les axes de recherches ci-après :

• AXES DE SOUMISSION ET MODALITÉS DE PARTICIPATION:

A 1 - Aspects économiques:

1. La prévention des risques à l'ère de la société de l'information (société de l'immatériel) ;
2. L'entreprise, facteur de risques et de nuisances ;
3. Environnement : acteurs publics et société ;
4. Logiques entrepreneuriales et environnement ;
5. L'environnement : un nouveau marché, une nouvelle logique ;
6. Délocalisation des industries / Délocalisation des pollutions ;
7. Commerce international et intégration économique et environnementale ;
8. Délocalisation et attractivité territoriale.

A 2 - Aspects juridiques:

1. Les normes environnementales face aux préoccupations de compétitivité et d'attractivité dans les pays en développement ;
2. Quelle efficacité du ou des droit(s) existant(s) en matière de délocalisation ?
3. Peut-on tendre vers l'universalité des normes environnementales entre les pays du Nord et ceux du Sud ?
4. Quelles adaptations des normes juridiques aux contextes actuels et à venir ?
5. Délocalisation et traitement des déchets ;
6. Délocalisation et principes directeurs en droit de l'environnement (principe de précaution, principe de prévention, principe du pollueur-payeur, etc.) ;
7. Responsabilités (responsabilité civile, responsabilité pénale, responsabilité environnementale, Responsabilité sociale de l'entreprise, etc.) ;
8. Règlement des différends entre l'entreprise et le pays d'accueil de l'investissement délocalisé.

¹N. Mabey et R. Mc Nally, 1999, Foreign Direct Investment and the Environment: from Pollution Haven to Sustainable Development, WWF, UK.

²H.J. Leonard, Pollution and the Struggle for the World Product, 1988, Cambridge University Press, Cambridge.

A 3 - Géoressources : législation, économie et valorisation :

1. Stratégies et lois relatives à la gestion des ressources naturelles ;
2. Gestion des ressources en eau dans les domaines industriel et agricole au Maroc ;
3. Stratégie minière du Maroc ;
4. Importance des ressources minières dans le développement économique ;
5. Industrie des carrières au Maroc ;
6. La sécurité dans les sites d'exploitation des géoressources ;
7. Etude d'impact environnemental et réhabilitation des gisements d'exploitation ;
8. La gestion des ressources humaines pendant l'exploitation et après la fermeture des gisements d'exploitation ;
9. La valorisation du patrimoine minier au Maroc.

• COMITE D'ORGANISATION:

BADDIH HINDOU, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

BEHNASSI MOHAMED, FSJES - Université Ibn Zohr, Agadir

CHAKIRI SAID, FSK - Université Ibn Tofail, Kénitra

EL ADLOUNI WAFAA, ENCG - Université Ibn Tofail, Kénitra

EL AISSAOUI HASSAN, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

EL BAQOUCHI MOUNIR, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

EL BENNISSI LAILA, FPEJ - Université Chouaib Doukkali EL Jadida

EL HMIDI FATIMA, FSK - Université Ibn Tofail, Kénitra

EL IDRISI ABDELAZIZ, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

FRIKH ZINEB, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

GUELZIM SOUAD, FSJESK - Université Ibn Tofail,

Kénitra

JERRY MOUNIR, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

LAKHAL TARIK, FPT - Université Abdelmalek Essadi, Tétouan

LECHHEB HOUDA, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

MAJDOUBI HIND, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

NADIR BOUCHRA, FSJES-SOUISSI - Université MOHAMMED V, Rabat

OUAKIL HICHAM, FPT - Université Abdelmalek Essadi, Tétouan

RAZOKI BOUCHRA, CRMEF - Marrakech

YAZIDI MOHAMED, CRMFE - Marrakech

LIOUAEDDIN Meryem, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

BENAMAR Fatiha, ENCG - Université Ibn Tofail, Kénitra

• COMITE SCIENTIFIQUE :

ABBA NAIMA, FSJES - Université Hassan II Casablanca, Mohamedia

ABOUELFARAH YAHIA, Institut des Etudes Africaines, Université Med V, Rabat

ACHIBAN MUSTAPHA, ENCG - Université Ibn Tofail, Kénitra

ALKAKOURI JAMAL, FLSH, Université Ibn Tofail, Kénitra

ASSAKTI HASSAN, FSJES - Université Ibn Zohr, Agadir

ATTAK EL HOUSSAIN, ENCG - Université Cadi ayyad Marrakech

ATTOUCHE Hicham, FSJESR - Université Mohammed V Soussi Rabat

AZIZI FATIMA EZZAHRA, Institut des Etudes Africaines, Université Med V, Rabat

AZIZI KHADIJA, FSJES - Université Hassan II Casablanca, Mohamedia

BADDIH HINDOU, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

BEHNASSI MOHAMED, FSJES - Université Ibn Zohr, Agadir

BEJAJI ZOHRA, FSK - Université Ibn Tofail, Kénitra

BELHADDAD IBTISSAM, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

BELLAMHITO MAHMMOUD, ENCGT - Université Abdelmalek Essadi Tanger

BENABDESSELAM ACHRAF, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

BENNANI ZAKARIA, ENCGT - Université Abdelmalek Essadi Tanger

BOUAYAD ABDEL RHANI, FSJES - Université Moulay Ismail Meknes

BOUSLIHIM AOMAR, Ecole Nationale Forestière D'Ingénieurs de Salé

CHAREF FATIMA, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

CHERKAOUI MOUNIA, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

DAGHRI TAOUFIK, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra

EDWARD J.NELL, professeur emerities, New School for social research, NY - New York university

EL BAKKOUCHI MOUNIR, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kenitra
EL BENNISSI LAILA, FPDEJ - Université Chouaib Doukkali EL Jadida
EL HAMMOUMI MOHAMED, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
EL IDRISSE ABDELAZIZ, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kenitra
EL KADIRI KENZA, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kenitra
EL MADANI MOHAMED, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
EL MANSOURI BOUABID, FSK – Université Ibn Tofail, Kénitra
ELBOUZIDI ISSA – FLSH, Université Ibn Tofail, Kénitra
ELMAAQULI MALIKA – FLSH, Université Ibn Tofail, Kénitra
MIDAOUI AZZEDINE, Président de l'université Ibn tofail, Kénitra
ERROUKI KARIM, recteur, université Kofi Annan, République de Guinée
EZZNATI MOHAMMED, ENCGT - Université Abdelmalek Essadi, Tanger
GAMOUH RABIE, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
GOLLOCK ABOUBAKRY, FASEG - Université Cheikh Anta Diop de Dakar
GUELZIM SOUAD, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
HAMMES KHALID, FSJESS - Université Mohammed V Salé
JEAN PAUL NIVOIX – Université Nice, France
JERRY CHAKIB, FSJES - Université Moulay Ismail Meknes
JERRY MOUNIR, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
KHIHEL FATIHA, FSJES - Université Hassan II Casablanca, Mohamedia

LAKHAL TARIK, FPDT- Université Abdelmalek Essadi, Tétouan
LECHHEB HOUDA, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
MAJDOUBI HIND, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
MAJIDI FOUZIA, FPDT – Université Sidi Mohammed Ben Abdallah Taza
MECHRAFI MUSTAPHA - FSJESS Université Mohamed V Souissi
MESKINI ESSAID, FSJES - Université Hassan I Settat
NACHAD HAMID, ENCGT - Université Abdelmalek Essadi, Tétouan
NADIR BOUCHRA, FSJES-SOUISSI - Université MOHAMED V, Rabat
OUAKIL HICHAM, FPDT- Université Abdelmalek Essadi, Tétouan
QAFAS AHLAM, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
TANANE YACINE, FSJESK - Université Ibn Tofail, Kénitra
TOUAB OMAR, ENCG - Université Ibn Tofail, Kénitra
WILLI SEMMLER, professeur bielefeld, Allemagne - New School for social research, NY – New York university
XAVIER DE POORTER, Université Wallonie, Bruxelles

• MODALITE DE PARTICIPATION:

Les communications soumises doivent être présentées sous la forme suivante :

- Langues de rédaction : Arabe, Français ou Anglais ;
- Format Word, Police de caractères : Times New Roman, taille 12 ;
- Marges de 2,5 cm des quatre côtes, Interligne 1,5 ;
- Le texte de la communication comprend au maximum 15 pages y compris la bibliographie et les annexes...;
- La 1^{ère} page de garde comprend : le titre, le nom de ou des auteurs, leurs fonctions, leurs coordonnées;
- Le résumé et les mots clés en français et en anglais;
- **La version finale et complète de la communication, rappelant avec précision l'axe d'intervention, doit être envoyée avant le 22 Octobre 2017 par e-mail au :**
baddih.hindou@uit.ac.ma
- **Les meilleurs articles seront publiés dans un numéro spécial de la revue Economie et société.**

• DATES IMPORTANTES:

- **09 Octobre 2017:** Date limite de soumission des résumés
- **22 Octobre 2017:** Date limite de l'envoi la version finale et complète de la communication
- **30 Octobre 2017:** Notification de la décision du comité scientifique
- **02 Novembre 2017 :** Date limite d'envoi des communications retenues
- **03 Décembre 2017:** Programme définitif
- **22 et 23 Décembre 2017:** Tenue du colloque